


GÉRER LES DÉCHETS PRODUITS LORS DE MON ÉVÉNEMENT

Saint-Étienne Métropole m'accompagne



CITEO EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LIMITER LES DÉCHETS PRODUITS ET ENCOURAGER DES PRATIQUES PLUS DURABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

PLATEFORME ÉCO-ÉVÈNEMENTS

“ J’organise un évènement dans ma commune. Comment Saint-Étienne Métropole peut-elle m’accompagner dans l’organisation de cette manifestation, avec notamment la réservation de matériels de tri des déchets ? ”

1 CONTEXTE

La plateforme éco-événements est un outil de sensibilisation à l'évènementiel responsable, créé et piloté par Saint-Étienne Métropole, à destination des communes et associations du territoire.

Pour faire une réservation, je me connecte sur : <http://ecoevenements.saint-etienne-metropole.fr/>

À noter : je pense à faire ma demande au moins **15 jours avant mon évènement.**

2 MA COMMANDE

- Je crée mon compte
- Je choisis le(s) équipement(s) souhaité(s) : bac ou poubelle de tri des déchets, éco-gobelets, toilettes sèches, vélo-cargo...
- Je choisis la date (inclure les jours de retrait et de dépôt du matériel)
- Je valide la commande

Je reçois un mail avec le récapitulatif de ma commande et la convention de prêt.

3 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

J'envoie la convention de prêt signée et un RIB par courrier à :

Direction Transition Ecologique et Energétique

Saint-Etienne-Métropole

2 Avenue Gruner, 42000 Saint-Étienne

À noter : envoi à effectuer sous **14 jours** sinon la réservation se verra annulée.

La convention de prêt signée est retournée à l'organisateur avec les **bons de retrait/retour** à présenter au(x) partenaire(s).

4 RETRAIT/RETOUR DU MATÉRIEL

- J'appelle le(s) partenaire(s) pour le retrait et le retour du matériel (à priori pas de livraison du matériel par le(s) partenaire(s))
- Un état des lieux est effectué au retrait et au retour du matériel
- Un avis de paiement du montant de la convention est émis par Saint-Étienne Métropole à mon égard

À noter : en cas d'annulation après réception de la convention de prêt signée, le montant de la convention sera facturé.



LOCATION DE BACS ROULANTS

“ J’organise un évènement dans ma commune et ai besoin d’équipements pour collecter les déchets générés lors de cette manifestation. ”

1 CONTEXTE

Saint-Étienne Métropole propose de fournir des bacs roulants (ordures ménagères et tri sélectif) pour la collecte et le traitement des déchets produits lors d’évènements.

La fourniture des bacs ordures ménagères est une prestation **payante**.

Le fourniture des bacs collecte sélective est une prestation **gratuite**.



Bac ordures
ménagères



Bac collecte
sélective

2 PRISE DE CONTACT

Je formule ma demande en contactant le service “bacs roulants” par mail à l’adresse suivante :

bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr

Le service transmettra un devis signé à l’organisateur (mairie/privé) et toutes les informations nécessaires. Il est possible de demander des conseils pour le dimensionnement des bacs.

L’organisateur retournera le devis signé à son tour auprès du service “bacs roulants”

À noter : je pense à faire ma demande au moins 3 semaines à l’avance.

3 DÉPÔT / RETRAIT

Saint-Étienne Métropole ou la commune se charge de la livraison des bacs sur le lieu de l’évènement selon les conditions indiquées dans le formulaire qui sera transmis à l’issue de la signature du devis.

Le retrait des bacs se fait dans le cadre des tournées de collecte habituelles de la commune, le jour de retrait sera indiqué lors de la livraison des bacs.

Pour connaître les tournées de collecte, rendez-vous sur :

[www.saint-etienne-metropole.fr/services-auxhabitants/ environnement/dechets](http://www.saint-etienne-metropole.fr/services-auxhabitants/environnement/dechets)

La facture sera envoyée et à régler auprès du Trésor Public.

OPÉRATIONS "NETTOYONS LA NATURE"

" Je souhaite organiser une journée de ramassage des déchets sur ma commune. Comment Saint-Étienne Métropole peut-elle m'accompagner ? "

1 TRI / PRÉVENTION

Saint-Étienne Métropole peut mettre à disposition :

un agent pour donner les consignes de tri et des conseils sur le ramassage, avant le départ.

N.B : compter 30 à 45 min d'intervention avant le départ.

À la fin du parcours l'agent pourra vérifier si le tri est correct et répondre aux éventuelles questions. Des panneaux explicatifs pour donner les consignes de tri et de la documentation pour les participants.

À noter : je pense à faire ma demande au moins **1 mois** à l'avance auprès d'Infos déchets (0 800 882 735 - appel gratuit) pour l'intervention de l'agent.

2 LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS

Saint-Étienne Métropole met à votre disposition :

- La plateforme éco-événements pour louer du matériel (se reporter à la notice ci-dessus)
- Fourniture de bacs roulants (se reporter à la notice ci-dessus)
- Don de sacs noirs et jaunes

Les communes peuvent également vous accompagner pour la prise en charge des déchets collectés, sous réserve d'un accord, en vous proposant les dispositions suivantes :

- Des bennes sur les Centres Techniques Municipaux pour les communes de plus de 5 000 habitants : les participants peuvent aller déposer les déchets en prenant soin de les trier. Un agent de Saint-Étienne Métropole peut être présent pour aider à bien trier les déchets collectés. Les agents communaux sont responsables de la qualité du tri dans les bennes.
- Les déchèteries pour les communes de moins de 5 000 habitants : les communes peuvent mettre à disposition leurs comptes d'accès aux déchèteries afin que les participants n'utilisent pas leurs propres crédits. Les agents des déchèteries sont présents pour aider les participants à trier les déchets collectés.

3 LOGISTIQUE

Les communes peuvent mettre à disposition leurs propres véhicules pour permettre le transport des gros déchets jusqu'au CTM/déchèterie.

À noter : les camions-plateaux sont interdits en déchèterie.

Besoin d'aide ou d'un renseignement ? Voici les contacts utiles :

PLATEFORME ÉCO-ÉVÈNEMENTS :

Direction Transition Ecologique et Énergétique

ecoevenements@saint-etienne-metropole.fr

04 77 53 73 51

LOCATION DE BACS ROULANTS :

Direction Gestion des Déchets

bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr

Infos Déchets : 0 800 882 735 (appel gratuit)

OPÉRATIONS "NETTOYONS LA NATURE" :

Direction Gestion des Déchets

infosdechets@saint-etienne-metropole.fr

Infos Déchets : 0 800 882 735 (appel gratuit)

Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing Territorial Ville de Saint-Étienne/ Saint-Étienne Métropole. Photo retouchée. Crédit photo : Gemini. Achevé d'imprimer décembre 2025.
Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole